

37e anniversaire du Printemps berbère d'avril 80

## Tamazight, le long chemin de la réhabilitation



Le Printemps berbère, précurseur de l'émancipation démocratique en Algérie.  
©Yahia Magha /Archives Liberté

**En dehors du folklore habituel des célébrations, les actions tendant à concrétiser les aspirations identitaires de pans entiers de la société algérienne demeurent insignifiantes.**

C'est aujourd'hui que sera célébré le 37e anniversaire du Printemps berbère d'Avril 80, qui a énormément contribué à jeter les ponts pour l'instauration de la démocratie dans le pays et l'émancipation de la cause identitaire amazighe, longtemps écrasée sous le joug du régime post-indépendance.

Près de 40 ans donc après la répression qui s'était abattue sur les citoyens et, à leur tête, les étudiants et les lycéens à Tizi Ouzou, la lutte identitaire a franchi, au prix d'énormes sacrifices, d'innombrables obstacles au point d'arracher des acquis qui paraissaient jusque-là irréalisables.

La constitutionnalisation de la langue amazighe, à la faveur de la révision de la loi fondamentale du pays en février 2016, fait, en effet, partie de ces revendications, profondément légitimes, portées par des générations de militants, dont l'aboutissement paraissait presque utopique au vu de la nature du système algérien bâti sur le modèle de la pensée unique. Le sacrifice suprême des dizaines de citoyens de Kabylie tombés sous les balles des gendarmes lors de l'effroyable répression du Printemps noir, mais aussi le contexte régional marqué par des menaces extérieures sont venus accélérer, sans nul doute, la concrétisation des aspirations populaires, et la langue amazighe a donc pu se frayer une place dans la Constitution algérienne aux côtés de la langue arabe. S'il faut, évidemment, se réjouir de cette avancée et de ses implications sur la cohésion de la société algérienne, force est de constater que l'État, qui s'est engagé, par le biais de la nouvelle loi fondamentale, à accorder toute l'attention voulue à la promotion de la composante amazighe, langue et culture, n'a, jusque-là,

pas tenu ses promesses. Et si l'article 4.3 de la Constitution énonce que "tamazight est également langue nationale et officielle" et que "l'État œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national", il faut dire qu'en dehors du folklore habituel des célébrations des événements culturels, les actions tendant à concrétiser ces aspirations demeurent inexistantes.

Chargée de réunir les conditions de la promotion de tamazight en vue de concrétiser, à terme, son statut de langue officielle, l'Académie algérienne de la langue amazighe, créée à la faveur de cette révision constitutionnelle et placée auprès du président de la République, attend toujours sa mise en place.

Le gouvernement s'est contenté pour le moment d'annoncer la création d'un centre de recherche en langue et culture amazighes, rattaché administrativement au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Selon les termes du décret y afférent, cette entité est chargée de mettre en œuvre des projets de recherche dans les domaines des sciences et techniques du langage appliqués à la langue amazighe dans toutes ses variantes, de réaliser des travaux de recensement, de rationalisation, d'adaptation et de production de la terminologie scientifique et technique.

Mais la lenteur observée par l'État dans la concrétisation de ses propres promesses a fait naître doute et scepticisme chez les militants de la cause, qui n'ont pas hésité à interpréter cette attitude des autorités comme une volonté de ne pas aller au bout de la démarche de règlement définitif de cette problématique. La déclaration faite à ce propos par Salem Chaker, professeur émérite de tamazight, en 2013, c'est-à-dire avant la révision constitutionnelle, estimant que "les avancées enregistrées par la revendication sont pour le moment essentiellement symboliques et que les concessions faites par le pouvoir restent purement formelles", demeure d'actualité.

Il est vrai que tant que les autorités n'auront pas entrepris des actions concrètes visant à donner à la langue et à la culture amazighes la place qui leur revient de droit dans le paysage national, ce qui est considéré comme une avancée certaine sur le chemin de la réhabilitation de notre patrimoine ancestral restera lettre morte et peut même être interprété, à terme, comme une manœuvre de plus pour neutraliser la revendication identitaire.

**Hamid Saïdani**